



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas (arrivée à 21h30), FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BETTON Daniel pouvoir à SANDON Alain, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, MAUSSERT Karine pouvoir à FLEURET Alain, VIGNE Amélie et MINGORANCE Anita.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – PROVISIONS POUR RISQUES

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence des risques principaux suivants :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »
- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable publique.

Au vu de l'état des restes à recouvrer fourni par la Trésorerie, le conseil décide à l'unanimité de provisionner la somme de 3 877,17 €, correspondant à 100 % du montant des recettes non recouvrées des exercices 2017, 2018 et 2019.

SOLIDARITE UKRAINE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Face à la situation en Ukraine, le conseil décide à l'unanimité de venir en aide au peuple ukrainien.

Une subvention exceptionnelle de 3 000 € est ainsi votée. Elle sera versée à l'association « La Protection Civile » pour 1 500 € et à l'association « Aides Actions Internationales Pompiers » pour 1 500 €.

Ces associations sont impliquées dans des actions de solidarité dans notre Département aux côtés des élus locaux et des citoyens.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2021

Les comptes administratifs 2021 des budgets Commune, Multiservices ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- excédent de fonctionnement	522 385,16 €
- excédent d'investissement	46 513,75 €

BUDGET MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement	4 303,05 €
- excédent d'investissement	26 253,29 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2021 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Solde disponible, affecté comme suit :	522 385,16 €
- section d'investissement (compte 1068).....	340 000,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)....	182 385,16 €

BUDGET MULTISERVICES

Solde disponible, affecté comme suit :	4 303,05 €
- section d'investissement (compte 1068).....	0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créditeur compte 002)....	4 303,05 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales votés en 2021 pour l'année 2022, ainsi qu'il suit :

- Foncier Bâti :	23,18 %
- Foncier Non Bâti :	42,97 %

Le produit fiscal attendu est de 658 515 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2022 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes)

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement :.....	1 884 977,37 €
- Section d'investissement :.....	2 185 245,85 €

BUDGET MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement :.....	9 753,05 €
- Section d'investissement :.....	40 939,33 €

PERSONNEL – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil décide à l'unanimité d'instituer le régime des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) au profit des agents fonctionnaires et contractuels de droit public de catégorie C et B.

Les heures supplémentaires réalisées par les agents seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur. Elles ne pourront être indemnisées dans les conditions réglementaires que sur décision favorable de M. le Maire et dans la limite de 25 heures par mois.

ARCHE AGGLO – PLAN DE SOLARISATION DES BATIMENTS PUBLICS

ARCHE Agglo est engagée depuis 2020 dans un plan de solarisation des toitures publiques pour développer l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'action de mise en œuvre d'un plan de solarisation des bâtiments publics est issue de l'axe 5 du plan climat.

Cette action comporte plusieurs phases :

- Une étude de potentiels qui a été réalisée en lien avec les communes, et qui a validé une vingtaine de projets,
- Le lancement d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en avril, qui vise à retenir un ou plusieurs opérateurs pour la mise en œuvre des projets,
- La réalisation d'études complémentaires par l'opérateur retenu,
- La constitution d'une société de projet qui investira lors de la phase de construction des centrales photovoltaïques,
- La signature des baux ou conventions d'occupation temporaires entre les propriétaires et la société de projet,
- La phase de construction, mise en service, exploitation et démantèlement des installations

Suite à l'étude de potentiel réalisée, le Gymnase Marcel Banc a été retenu ainsi que le projet d'ombrières du parking de l'espace Eden. Le bâtiment de la Mairie n'a pas été retenu, sa surface étant trop petite.

Le Conseil, à l'unanimité, s'engage et autorise ARCHE Agglo à intégrer les bâtiments et projets identifiés dans l'étude de potentiel dans l'AMI porté par Arche Agglo, sous réserve de leur faisabilité technique et financière à l'issue des études complémentaires.

TARIFS REGIE DE RECETTES – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location des salles municipales :

Location de la salle communale de Veaunes :

	Période Eté du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Période Hiver avec chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Particuliers et entreprises domiciliés sur la commune	200 €	300 €
Associations communales	Gratuit 2 fois par an	
	200 €	300 €
Réveillon de la Saint-Sylvestre (Chauffage compris)		500 €
Chauffage	22 € / jeton (1 jeton = 1 heure)	Forfait 100 € ou 22 € / jeton suivant manifestation
Ménage	100 €	

Location de la salle Hévée (ancienne cantine)

	Période Eté du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Période Hiver avec chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Particuliers et associations domiciliés sur la commune	200 €	250 €
Réveillon de la Saint-Sylvestre		300 €
Ménage	100 €	

Location de l'espace Eden :

	ESPACE EDEN	HALL D'ACCUEIL
Associations Mercurolaises-Veunoises ayant leur siège à Mercurol-Veunes	- 150 € pour une location par an (participation chauffage / rafraîchissement) - 300 € pour les lotos et jeux de cartes - 600 € + options pour les autres demandes. (tribune, chaises et tables mis à disposition gratuitement)	- 300 € (tables et chaises comprises)
Particuliers Mercurolais-Veunois soumis à justificatif de domicile ou taxe foncière à Mercurol-Veunes	- 600 € (tables et chaises comprises) + options - 1 000 € + options pour manifestation à but lucratif	- 400 € (tables et chaises comprises)
Associations non Mercurolaises-Veunoises à but humanitaire ou social	- 500 € + options (tribune, chaises et tables mis à disposition gratuitement)	/
Autres demandeurs : particuliers, associations, entreprises, autres... domiciliés hors commune	- 1 200 € + options	/
Une remise de 50 % sera appliquée sur le tarif de chaque journée supplémentaire si les prestations restent identiques. En cas de journée supplémentaire, la mairie n'organisera pas de service de nettoyage entre les manifestations.		
OPTIONS DISPONIBLES		
Micro (sans technicien)	gratuit	gratuit
Matériel son et lumière avec assistance à l'installation d'un régisseur	200 €	/
Vidéo projecteur	250 € 150 € pour les associations communales	/
Tribune en configuration spectacle	200 € (gratuit pour les associations communales)	/
Tables et chaises	200 € (gratuit pour les particuliers Mercurolais-Veunois et les associations communales)	gratuit
Mange-debout (sans nappage)	15 € l'un (gratuit pour les associations communales)	
Tentes XP 3m x 3m	50 € l'une	
Les tentes sont installées et démontées par les services techniques de la Mairie. Elles sont prêtées gratuitement uniquement aux associations Mercurolaises-Veunoises, qui auront la possibilité de les utiliser à l'Espace Eden ou sur un autre site du domaine public communal.		
Salle des sports (uniquement en complément de la location de l'Espace Eden)	400 €	/

JURY D'ASSISES – ANNEE 2023

Il convient d'établir pour l'année 2023, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

L'arrêté préfectoral du 21 février 2022 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury criminel pour la commune de Mercurol-Veunes (398 pour le Département).

La Préfecture demande de procéder au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans son arrêté.

VIDEOPROTECTION – COMPLEMENT NOUVELLE ECOLE ET BIBLIOTHEQUE

La nouvelle école et la bibliothèque ont ouvert leurs portes début septembre.

Afin de sécuriser ces nouveaux lieux, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'extension du système de vidéoprotection par l'installation de 6 nouvelles caméras pour un coût total de 23 120 € HT.

Une subvention auprès du Département et de la Région sera demandée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h50

Le Maire,
Michel BRUNET

